

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « patrimoine, voirie, travaux et environnement »

Séance du 22 février 2010
Séance du 10 février 2010

18 Maison de la Ville – création - autorisation donnée à monsieur le Maire de déposer un permis de construire

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, OYONO, BOUKHELIF, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, CHEURFA.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

Mme JAJAN

Melle BARBETTE

M. MACHU

M. SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

M. VARLET

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT.

Pouvoir à : M. MONTÈS
Pouvoir à : M. LEMAIRE
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : M. TAHI
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : Mme FÉVRIER
Pouvoir à : M. CHEURFA



- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents | 31 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

Afin de développer et d'ancrer la demande de développement durable et de démocratie active sur le territoire creillois, il est proposé de décentraliser ces deux missions au sein d'un nouveau local appelé "Maison de la Ville".

Cette maison de la ville sera située 34, place Saint Médard à Creil dans un local commercial actuellement disponible que la Ville vient d'acquérir.

Le projet prévoit :

- un espace polyvalent pour les réunions publiques,
- un espace ressources,
- des bureaux,
- un accueil avec hall d'exposition,
- des sanitaires,
- une salle de travail.

La réalisation de ces travaux nécessite un permis de construire.

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le maire à déposer une demande de permis de construire.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission patrimoine, travaux, voirie et environnement en date 10 février 2010,
Considérant la nécessité pour la ville de Creil de créer une maison de la ville,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 38 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 3

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à déposer et à signer une demande de permis de construire pour la création de la maison de la ville

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

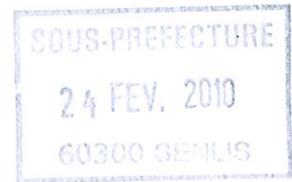
Date d'affichage : **24 FEV. 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le..... Signature Le Maire.



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy